



**M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu**

Avis public

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale en conformité avec l'article 148 du code municipal QUE:

À son assemblée ordinaire du conseil, tenue le 11 décembre 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté la résolution suivante portant le numéro R-165-2018.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le 2^e mardi et qui débuteront à 20 h :

15 janvier	12 février
12 mars	09 avril
14 mai	11 juin
09 juillet	13 août
10 septembre	08 octobre
12 novembre	10 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régie la municipalité.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 12 décembre de l'an deux mille dix-huit.

**Sylvie Burelle, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Burelle, résidante à Saint-Marc-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir public ci-dessus ;

En affichant, une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 16h00 et 17h00, ce 12^{ième} jour de décembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale